

ARRÊTÉ N° AR-2026-073

RÈGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR REMPLACEMENT DE POTEAUX A IMPASSE DE LA SOURCE - 15270 LANOBRE

Le Maire de la commune de Lanobre,

Vu les articles L. 2213-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 112-1 et R112-1 du Code la voirie routière,

Vu les articles R.37, R.37-1, R.443 et suivants du Code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes,

Vu la demande d'un arrêté de circulation, émise par la société Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route, des riverains et du personnel en charge de travaux sur la route communale menant au Fraisse, commune de Lanobre. Afin d'effectuer des travaux de remplacement de poteaux à Impasse de la source – 15270 LANOBRE,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation et le stationnement seront réglementés sur la voie communale située à Impasse de la source comme suit :

- Circulation alternée par alternat manuel dans les deux sens de circulation
- Vitesse limitée à 50 km/h
- Stationnement interdit au droit des travaux
- Interdiction de doubler

ARTICLE 2

Cette disposition sera en vigueur à compter du jeudi 29 octobre jusqu'au lundi 30 novembre 2026 (inclus).

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex, en charge des travaux.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise aux Chefs de Brigade des Gendarmerie de Champs-sur-Tarentaine et de Ydes, au Directeur du SDIS.

Fait à Lanobre, le 13 octobre 2026.

Le Maire

Fabrice ROUX

